

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE EMPLOI ET FORMATION DE LA FÉDÉRATION DES ESH

SEANCE DU MERCREDI 22 OCTOBRE 2014

Collège Salariés

Présents

Antonio MARTINS, CFDT, Suppléant
Patrice PICAUD, CFE-CGC, Titulaire
Jean-Jacques GRANDCOIN, CGT, Titulaire
Jean-Louis DUMAS, CGT, Suppléant
Sébastien GACHE, CFDT, Titulaire
Stéphane DUBOS, CFTC, Titulaire (départ à 10H30)

Collège Employeurs

Philippe DE NIJS
Sébastien COLIN
Odile LE VEN
Didier POUSSOU
Elisabeth ESTIGNARD
Marc LELIEVRE
Nicolas MULLER

Absents excusés

Jocelyne SYLVA-MENDY, CFE-CGC,
Suppléante
Cynthia DUBOIS, CFTC, Suppléante
Chantal JOUANNEAUX, CGT-FO, Titulaire
Patricia CAMPIN, CGT-FO, Suppléante

Valérie FOURNIER
André INDIGO
Jean-Claude QUEMIN
Philippe VAREILLES
François MELIN
Christine JUILLAND

Sandrine ALOZY, Directrice du Pôle Ressources Humaines et secrétaire de la CPNEF

Ouverture des travaux à 9h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANDCOIN, CGT

Il a été décidé d'un commun accord entre les représentants des délégations salariés et employeurs ce qui suit :

1. Validation du relevé de décisions de la séance du 17/09/2014

Cf. annexes 1 et 2

Décision des membres de la CPNEF : le relevé de décisions est validé à l'unanimité.

2. Courriers du COPANEF du 19 et 30 septembre 2014

Cf. annexe 3 et 4

Décision des membres de la CPNEF : les membres de la CPNEF prennent acte des deux courriers du COPANEF concernant le FPSPP.

3. Plan de formations 2015 au titre du FMESH : état d'avancement

Cf. annexe 5

Le groupe de travail s'est réuni les 4 et 9 septembre 2014. L'objectif de ces réunions était le suivant :

- Pour les actions de formations proposées et appréciées des stagiaires et esh : valider le contenu pédagogique et le faire évoluer si nécessaire

- Pour les nouvelles actions de formations proposées : valider le contenu pédagogique proposé, identifier, le cas échéant de nouveaux thèmes de formations.

A l'issue des 2 réunions, plusieurs thèmes de formation ont été proposés par le groupe de travail et soumis à la consultation des organismes de formation. A titre d'exemples :

Journée d'actualités thématiques à destination des salariés confirmés/experts (gestion locative, maîtrise d'ouvrage, bâtiment, copropriétés...)

Thèmes de formation spécifiques : TVA, concertation des locataires, gestion de l'amiante, ...

A noter que le groupe de travail a également souhaité supprimer certaines actions du catalogue (ex. : Techniques de nettoyage, thème de formations qui relève des pratiques propres de chaque entreprise) ou reconfigurer d'autres actions (ex. : promouvoir la diversité et l'égalité des chances).

Pour rappel, calendrier des étapes :

- Lancement de la consultation : 19 sept.
28 organismes de formation sollicités et diffusion sur le site UNIFORMATION
- Date limite de remise des propositions d'intervention : 10 oct.
35 organismes de formation candidats sur une ou plusieurs actions
- Analyse des offres : du 13 au 24 oct.
- Négociation/contractualisation avec les organismes de formation : du 27 au 31 oct.
- Formalisation d'un catalogue des formations : du 3 au 14 nov.
- Diffusion du catalogue et calendrier prévisionnel de formation : 17 nov.

Le support du catalogue ne pourra pas être réalisé par UNIFORMATION en raison des délais de création. Un prestataire est sollicité. Nous proposons que le coût de création du catalogue soit imputé sur l'ingénierie du FMESH (10K€).

Décision des membres de la CPNEF : les actions de formations proposées aux acteurs RH sont également ouvertes aux IRP.

Le plan de formations est validé à l'unanimité.

4. Fonds mutualisés : reliquat 2013

Cf. annexe 6

Lors de la séance du 27/08/2014, les membres de la CPN ont validé les modalités d'utilisation du reliquat mis à disposition de la branche des esh par UNIFORMATION soit la somme globale de **969 281 €**.

Lors de la séance du 17/09/2014, les membres de la CPNEF ont choisi de retenir une solution permettant de disposer d'un délai supplémentaire, soit jusqu'au 31/10/2015, pour mobiliser ces fonds. En effet, la Branche pourrait décider d'abonder les Budgets des adhérents au titre du plan de formations.

Cette solution permettrait d'accompagner positivement les esh pendant la période transitoire de mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle et de réduire l'impact de la perte des budgets liés au DIF soit 1 800 K€ en 2013.

Conditions de mobilisation des fonds :

- Les fonds pourraient être mobilisables par les esh à compter du 01/01/2015
- Les demandes de mobilisations seraient adressées par les esh à UNIFORMATION
- Il convient de définir une procédure avec UNIFORMATION
- UNIFORMATION assure un reporting périodique de la mobilisation des fonds (tous les 2 mois par exemple)
- Lorsqu'une demande est validée selon le process à définir, l'action est imputée sur les fonds disponibles et non sur le budget de l'entreprise.

Fonds disponibles en 2015 : Cf. note UNIFORMATION

Décision des membres de la CPNEF : les membres de la CPNEF décident à l'unanimité :

- Un point sur les consommations 2014 du Fonds paritaire de formations doit être réalisé,
- Le budget au titre du Fonds paritaire pour 2015 est de 550K€
- Le solde est mis à la disposition de l'ensemble des esh selon les critères validés lors des CPNEF du 28/08 et 17/09/2014

Les membres de la CPNEF prennent acte de l'information en séance de la part de Monsieur JULHES, conseiller UNIFORMATION : les reliquats de fonds mutualisés sont consommables par l'ensemble des esh.

Les membres du pôle RH de la Fédération et UNIFORMATION finalisent les modalités administratives de mobilisation des reliquats de fonds mutualisés pour les mettre à disposition des esh dans les meilleurs délais.

5. CFESS

Cf. annexe 7 et 8

Mail de Sylvain JULHES, UNIFORMATION, le 26/09/2014 :

« Lors de la dernière CPNEF du 17 Septembre vous avez souhaité pouvoir disposer de données complémentaires sur les actions menées au titre du CFESS sur cette année 2014 afin de préparer les orientations et conditions de pilotage 2015.

Après analyse des dossiers que nous traitons, les demandes de règlement concernent exclusivement les frais annexes des stagiaires partis en formation. Les frais d'hôtel, de restauration et de transports sont donc les dépenses courantes du fond CFESS. Nous ne disposons pas de données sur les intitulés de formation, leurs durées et leurs coûts.

Si l'analyse des types de formations, durées et éventuellement coût pédagogiques vous semblent utiles, il s'agira alors d'en constituer une grille de recensement et de lecture dans le cadre de la procédure 2015.

Enfin, la deuxième analyse portait sur le détail des dépenses effectuées en 2014.

Je vous transmets donc les opérations 2014 enregistrées à ce jour sur le Compte CFESS de votre Branche en pièce jointe de ce mail. »

Une commission doit être créée sur ce thème spécifique. Il convient d'étudier en séance :

- Le calendrier des travaux de cette commission
- L'identification des critères de validation des demandes

Décision des membres de la CPNEF : les membres de la délégation salariés sollicitent un rendez-vous auprès d'UNIFORMATION. Ce rendez-vous est à programmer avec les services d'UNIFORMATION.

Les demandes de remboursement des esh au titre des rémunérations, non transmises au 02/07/2014, ne pourront être traitées par UNIFORMATION puisque le budget du CFESS est intégralement consommé pour 2014.

6. Travaux de la CPNEF à présenter en Section Paritaire Professionnelle Habitat et Lien Social (SPP HLS)

Les membres de la CPNEF proposent de mandater les représentants de la branche des esh au sein de la SPP HLS pour présenter les travaux de la CPNEF esh.

La date de la prochaine réunion de cette commission d'UNIFORMATION est le 4/11/2014.

Proposition de thèmes à présenter :

- Catalogue de formations de la branche des esh : FMESH
- Pratiques formatives des esh : données quantitatives et qualitatives

Décision des membres de la CPNEF : les propositions de thèmes à présenter en SPP sont validées à l'unanimité.

7. Présentation de la réforme de la formation professionnelle

Cf. annexe 9 et 10

Décision des membres de la CPNEF : les membres de la CPNEF décident à l'unanimité de mandater Monsieur Didier POUSSOU, en sa qualité d'administrateur au conseil d'Administration d'UNIFORMATION, pour solliciter un financement à hauteur de 105 euros de l'heure dans le cadre du DIF.

8. Les pratiques formatives de la branche des esh

Cf. annexe 11 et 12

Présentation par Sylvain JULHES, UNIFORMATION

Report de l'examen de ce thème

9. Liste interprofessionnelle : transmission de la liste pour la branche des esh au COPANEF

Cf. annexe 13 à 16

Le Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation professionnelle (COPANEF) définit les orientations politiques paritaires en matière de formation et d'emploi et en assure le suivi ainsi que la coordination avec les politiques menées par les autres acteurs.

Il élabore en outre la liste des formations éligibles au compte personnel de formation au niveau national et interprofessionnel après concertation avec les organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et multiprofessionnel.

Le Copanef a écrit à l'ensemble des commissions paritaires nationales de l'emploi (CPNE) de branche et aux commissions paritaires nationales d'application de l'accord des Opca interprofessionnels (CPNAA) le 18 septembre dernier.

Objectif : parvenir à une première liste nationale interprofessionnelle des formations éligibles au Compte personnel de formation la plus exhaustive possible. Et donner les critères permettant de sélectionner les dites formations.

En effet, les CPNE et CPNAA doivent établir la liste des formations éligibles au CPF pour le champ de leur branche professionnelle ou leur interprofession, alors que le Copanef doit établir la liste nationale interprofessionnelle.

Le Copanef invite donc les diverses commissions à transmettre les formations certifiantes qu'elles souhaitent voir inscrites dans la liste nationale interprofessionnelle des formations éligibles au CPF pour le 15 octobre prochain, afin qu'il soit effectif au 1 janvier 2015. Pour ce faire, le Comité paritaire fournit les critères de sélection des certifications ou formations devant être inscrites (cœur de métier et métiers support), grâce à un document établi avec les cabinets d'Ambroise Bouteille et Jean-Pierre Willems mis en ligne sur le site du FPSPP.

Pour être éligibles à cette liste nationale interprofessionnelle (LNI), les certifications doivent être inscrites au RNCP¹, et celles qui seront inscrites après le 31 octobre pourront faire l'objet d'un examen ultérieur du Copanef. Autre catégorie éligible, les CQP² ou CQPI³, sous réserve de validation du Copanef pour chacun d'entre eux. Cependant la branche qui a émis le CQP, ou l'ensemble de celles qui ont élaboré le CQPI, doivent être associées à la demande.

Les cursus qualifiants pour les demandeurs d'emplois et financés par les régions, Pôle emploi ou l'Agefiph sont également éligibles à la LNI, sur examen du Copanef. Néanmoins les partenaires sociaux souhaitent attendre la mise en place des Coparef⁴ [5] et des listes régionales interprofessionnelles pour inscrire ou pas ces formations. Elles pourront l'être ultérieurement.

Par ailleurs, le Copanef rappelle que ces listes sont évolutives et les critères d'éligibilité sont susceptibles d'évoluer. À ce stade, le Copanef n'exige donc aucun niveau de certification, ni de volume de personnes formées, pour enregistrer une formation sur la LNI. La commission précise en revanche que les formations retenues devront s'adresser tout autant aux demandeurs d'emploi qu'aux salariés. De même le coût, la durée, la qualité de la formation permettant d'accéder à la certification, ne peuvent rentrer dans les critères de sélection, au même titre que la nature du projet du demandeur,

¹ Répertoire national des certifications professionnelles

² Certificats de qualification professionnelle

³ Certificat de qualification professionnelle interbranche

⁴ Comité paritaire national pour l'emploi et la formation

conformément aux objectifs posés par la loi pour le CPF, dont la mobilisation est à l'initiative de ce dernier.

(Article paru dans Le Quotidien de la Formation du 23 septembre 2014.)

Informations

Journée fédérale d'informations Ressources Humaines du 9/10/2014 sur le thème de la formation professionnelle

Modalités de travail avec les services d'UNIFORMATION : les membres de la CPNEF souhaitent qu'à l'avenir les services d'UNIFORMATION adressent leurs informations à la Présidence et au secrétariat de la CPNEF qui en assureront la transmission auprès des membres.

Prochaine réunion : le 26/11/2014

- **Réunion préparatoire : le 25/11/2014**
 - o Employeurs : 18H00 – 19H00
 - o Salariés : 14H00-15H30 préparatoire CPN
15H30-17H00 préparatoire CPNEF
- **Réunions plénières : le 26/11/2014**
 - o CPNEF : 9H00 – 12H30
 - o CPN : 14H00 – 17H00

Clôture de la séance à 15h30 heures.